



FICHE D'INSCRIPTION

PROMOTION 2024/2025

Âge : Nom : Prénom :
Adresse :
Tél. mobile :

DISCIPLINE

- GUITARE
- PIANO
- CHANT
- BASSE
- BATTERIE
- DMI 5/7 ans
*Découverte
Multi-Instruments*

NIVEAU

- Jamais joué
- Cours depuis :
- Autodidacte depuis :
- Élève à l'EMA une année précédente
Nom du professeur :

DURÉE DU COURS ET MODE DE PAIEMENT

- Groupe : 2 à 3 élèves max - 1h /semaine (26 cours)
ou
 - Individuel : 30 min/semaine (26 cours)
ou
 - Individuel : 1h, 1 semaine sur 2 (13 cours)
- Formule de paiement au choix :**
 696 € X 1 174 € X 4 87 € X 8

Selon votre choix, l'engagement est pour 13 ou 26 cours à l'année, hors vacances scolaires.

- Vous serez placés sur l'une des 3 possibilités selon votre niveau, âge et disponibilité.**
- Individuel - 40 min/semaine (26 cours)
- Formule de paiement au choix :**
 920 € X 1 230 € X 4 115 € X 8

Cours découverte 28 € (1/2h seul, 1h en groupe)
Découvrez la discipline de votre choix.

DISPONIBILITÉS : JOURS ET HORAIRES

Cocher au moins 6 cases et plus pour avoir une place.

L'EMA vous contactera entre le 16 et le 21 septembre pour vous donner l'horaire définitif.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
15/16h				
16/17h				
17/18h				
18/19h				
19/20h				
20/21h				
21/22h				

	Mercredi	Samedi*		Mercredi	Samedi*
9h30/10h30			16/17h		
10h30/11h30			17/18h		
11h30/12h30			18/19h		
13/14h			19/20h		
14/15h			20/21h		
15/16h			21/22h		

**Selon inscription*

Pour valider votre inscription, joindre la totalité du paiement à celle-ci. Ordre des chèques : EMA.

Ils seront encaissés tous les 20 à compter du mois d'octobre, un mois sur deux pour le paiement en 4 fois.
L'adresse de l'école : **École des Musiques Actuelles - 22, place du Champ de Mars - 38300 Bourgoin-Jallieu.**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'EMA

ARTICLE 1 - Inscription

L'inscription s'effectue du 1 au 10 septembre 2024 et à tout moment de l'année selon les places disponibles. Les cours débutent le 23 septembre.

ARTICLE 2 - Paiement

Le règlement des cours est basé sur un forfait annuel. Il est possible de payer en 1, 4 ou 8 fois sans frais. **Aucun remboursement possible au delà du 19 septembre.**

ARTICLE 3 - Présence

Aucune absence ne dispense de tout ou partie du paiement des cours,

de même lorsque l'élève est absent, il n'est pas possible de faire un rattrapage. En cas d'absence d'un professeur, l'EMA s'engage à rattraper le(s) cours.

ARTICLE 4 - Administration

L'EMA n'est pas tenue responsable des pertes et vols éventuels au sein de l'école.

ARTICLE 5 - Covid

En cas de confinement / couvre-feu, les cours basculeront en distanciel / visio. L'élève doit avoir le matériel nécessaire pour ce mode de cours.

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Élève mineur : ajouter « bon pour autorisation en qualité de ... »

Fait à : Le :